

L'Egypte lance un plan d'action urgent pour protéger ses droits sur le Nil

@rib News, 02/03/2011 â€“ Source MAPLe ministre Égyptien des ressources hydriques et de l'irrigation, M. Hussein El-Atefy, a annoncé, mercredi, le lancement par son pays d'un "plan d'action urgent" pour protéger ses droits, d'terminés par les accords et conventions internationaux sur le partage des eaux du Nil. Dans des déclarations à la presse, le responsable a ajouté que ce plan porte essentiellement sur la coordination avec tous les gouvernements et organes internationaux concernés notamment au niveau africain.

Ce plan, a-t-il ajouté, a pour objectif de défendre les droits légitimes de l'Egypte en eau du Nil. Ces déclarations interviennent au lendemain de la ratification par le Burundi de l'accord régional sur le partage des eaux du Nil. L'année dernière, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie, pays situés en amont du fleuve, avaient également signé cet accord remplaçant les deux accords conclus en 1929 et 1959 et qui attribuent aux pays de l'aval 87 pc des eaux du Nil avec 55,5 milliards de m³ pour l'Egypte et 18,5 milliards de m³ pour le Soudan. Les pays du Bassin du Nil, comprenant le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda, ainsi que l'Erythrée ne se sont pas mis d'accord pour identifier un cadre juridique et institutionnel, pour un nouveau partage des eaux du fleuve, en dépit des nombreuses réunions ministérielles, tenues au cours des sept dernières années. L'Egypte et le Soudan demandent la préservation de leurs revendications historiques, alors que les autres pays souhaitent l'amendement de l'accord de 1929 signé entre l'Egypte et la Grande-Bretagne signataire au nom de ses colonies africaines arrosées par le Nil, qui accordait au Caire un droit de veto sur les projets construits en amont.